



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/672

Lancement de l'opération n° 65008002 "Grand Parc des Balmes de Fourvière" et de l'opération n° 05129001 "Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte" avenue Buyer" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/672 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 65008002 "GRAND PARC DES BALMES DE FOURVIERE" ET DE L'OPERATION N° 05129001 "LIAISON VERTE DU CIMETIERE DE LOYASSE A LA VOIE VERTE" AVENUE BUYER" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Grand parc des balmes de Fourvière » et « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Aménagements espaces verts 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00012.

Le paysage de la colline de Fourvière (classée au patrimoine mondial de l'Unesco), berceau d'une histoire vieille de plus de 2000 ans, résulte d'une géographie exceptionnelle et d'un patrimoine naturel remarquable. Les balmes de la Saône sont aussi une composante essentielle du paysage de la colline de Fourvière. Elles représentent une figure identitaire de la Ville de Lyon : des pentes rocheuses très boisées et en partie construites. Si la géographie collinaire, avec sa couronne végétale, fait de la colline de Fourvière une des vues emblématiques du paysage de la Ville de Lyon et de la Métropole, elle offre également des points de vue exceptionnels à près de 360° sur la Presqu'Ile, la Confluence, Vaise et sur le grand paysage.

Même si le patrimoine végétal actuel est bien différent du site du XVIII^e siècle, occupé par des champs et des vergers cultivés, il est constitué aujourd'hui de nombreux boisements urbains et des espaces naturels remarquables d'une forte valeur écologique et véritable réservoir de biodiversité. Ces différents espaces verts, ponctuent les pentes de la colline et le plateau et sont en partie publics tel que le Parc des hauteurs, l'esplanade de Fourvière et le belvédère de l'Antiquaille, le jardin des Curiosités, les forts Saint-Just et de Vaise ou le lycée Saint-Just. Ces lieux sont pourtant autant d'espaces morcelés qu'il est nécessaire de valoriser en les reliant par la création de nouvelles continuités via des sites remarquables non encore ouverts au public et offrant également des vues exceptionnelles.

L'objectif principal porté par le « Grand parc des balmes de Fourvière » vise à mettre en réseau et rendre accessible au public un chapelet de forêts urbaines, espaces naturels, espaces publics végétalisés, par des cheminements végétalisés, confortables et apaisés, en empruntant notamment les rues, espaces publics et montées de la colline, sur un linéaire de près de 10 km.

Il sera un espace de proximité pour les habitants proches du parcours. Il permettra également d'offrir de nouvelles emprises de nature de proximité aux habitants du centre-ville, qui est par ailleurs aujourd'hui caractérisé par une carence importante en espaces de

nature accessibles au public. Il sera enfin très accessible à l'ensemble de la population lyonnaise par une bonne desserte en transports en communs existants.

Sur ce périmètre de près de 80 ha d'espaces publics potentiels, différentes séquences existantes pourront être améliorées en termes de continuités écologiques, d'attractivité, d'usages et de confort des cheminements ; et de nouveaux sites pourront être aménagés et ouverts au public, avec une attention particulière portée à la préservation et à la valorisation de la biodiversité des sites traversés, à la sécurité et au confort des cheminements, et à la mise en valeur du paysage et du patrimoine naturel et historique de la colline de Fourvière.

Le « Grand parc des balmes de Fourvière » permettra ainsi de relier la Presqu'Ile, aux 5^e et 9^e arrondissements ; les rives de Saône à l'Est, à la voie verte du 5^e à l'Ouest, et le quartier Point du Jour au Sud, à Vaise au Nord. Pour ce faire il traversera les espaces verts publics et espaces naturels de la colline tels que le Parc des hauteurs, le futur parc des belvédères, certaines rues et montées, le cimetière et le fort de Loyasse, avec un cheminement pédestre de près de 10 km...

Le projet de « liaison verte du cimetière de Loyasse à la Voie verte avenue Buyer » doit permettre de prolonger les parcours piétons verts et la trame végétalisée du « grand parc des balmes de Fourvière » vers l'Ouest.

Pour cela, cet itinéraire reliera le cimetière de Loyasse, via sa réserve foncière, à la rue Pierre Audry puis au-delà, se poursuivra vers l'Ouest, en traversant le secteur Cavatines et le lotissement de « La Gravière ». Dans ce secteur, le tracé empruntera en partie le talus boisé de l'ancienne voie ferrée reliant Vaugneray à Lyon (tracé emprunté par la Voie Verte reliant Tassin à l'avenue Buyer, interrompu au passage de l'avenue Buyer).

Afin de répondre aux problématiques et aux spécificités techniques du projet, et pour permettre la définition du programme de ces deux opérations composées de séquences successives et de typologies d'interventions variées, différentes études préalables (levés topographiques, diagnostics géotechniques, écologiques, sociologiques, structurels...) et de programmation seront nécessaires.

Je vous propose donc sur la base de ces éléments d'autoriser le lancement des études de ces deux opérations thématiques.

- Opération 65008002 « Grand parc des balmes de Fourvière ».

Cette opération estimée à 4 000 000 euros prévoit les missions d'études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour un montant estimé à 200 000 €TTC ;

- Opération 05129001 « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer ».

Cette opération estimée à 1 000 000 euros prévoit les missions d'études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour un montant estimé à 100 000 €TTC ;

Les études de ces deux opérations sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012.

Les marchés passés spécifiquement pour ces opérations seront attribués conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

1 - Le lancement des études des opérations n° 65008002 « Grand parc des balmes de Fourvière » et n° 05129001 « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer » est approuvé. Ces études sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012.

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00012, AP n° 2021-1, opérations n° 65008002 et n° 05129001 et seront imputées sur le chapitre 20, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :

- Pour l'opération n° 65008002 « Grand parc des balmes de Fourvière » :
 - o 2021 : 75 000 €TTC ;
 - o 2022 : 125 000 €TTC.

- Pour l'opération n° 05129001 « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer » :
 - o 2021 : 50 000 €TTC ;
 - o 2022 : 50 000 €TTC.

3 - Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen et mécénat, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET